



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



FICHE DE POSTE

Enseignant coordonnateur d'ULIS collège

Unité localisée pour l'inclusion scolaire

I – Descriptif du poste :

Catégorie : catégorie A – 2^d degré titulaire du 2CASH, du CAPPEI ou si non s'engageant dans la certification

Quotité de travail : 100 %

Textes de référence

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art. 37)
Articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Éducation précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap
Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010 - Point 4.3 - relative à la scolarisation des élèves handicapés : dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré (BO n° 28 du 15/07/2010)
Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 relative aux unités localisées pour l'inclusion scolaire, dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et second degré (BO n° 31 du 27/08/2015)

Positionnement du poste

L'ULIS implantée en collège représente une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Elle constitue en milieu scolaire ordinaire, un dispositif ouvert, offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées au sein duquel certains élèves se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). Ce dispositif est fondé sur l'alternance modulée de temps de scolarisation dans la classe de référence et de regroupements pédagogiques au sein de la classe, associés au besoin à des périodes de découverte en milieu professionnel.

Postes vacants:

- Collège Alphonse Terroir de Marly
- Collège Baudelaire de Roubaix
- Collège Fénelon de Cambrai
- Collège Jean Rostand de Loon P Lage
- Collège Anne Franck de Lambersart

II – Contexte

Chaque ULIS est dotée d'un coordonnateur placée sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement. Ses missions s'organisent autour de 3 axes.

III – Missions/ activités principales

1. L'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS.

Concevoir son action pédagogique en lien avec les enseignements des classes de référence
 Proposer un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap en appui aux objectifs du socle commun.

Elaborer conjointement avec les autres professeurs les modalités d'évaluation.

2. La coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs.

Construire une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap.

Organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) et en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation (ESS).

Concevoir un projet pour l'ULIS permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet de l'établissement.

Organiser le travail de l'AVS-Co au sein du dispositif.

Contribuer à la construction du projet personnalisé d'orientation (PPO) et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour ces élèves du 2nd degré

Travailler en coopération avec les différents partenaires.

	<p>3. Le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource</p> <p>Susciter et coordonner les actions concertées entre les membres de la communauté éducative.</p> <p>Conseiller pour promouvoir la réussite de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.</p> <p>Un rapport d'activité annuel du fonctionnement de l'ULIS est rédigé et remis aux inspecteurs ASH et aux inspecteurs disciplinaires selon le statut.</p>
<p>VI – Profil recherché/ compétences liées au poste</p>	
	<p>Connaissances requises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une réelle connaissance des textes officiels, de leur évolution récente et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap; - Avoir une bonne connaissance des structures et dispositifs de l'Education Nationale et plus particulièrement de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire. - Avoir une expérience des élèves en situation de handicap présentant de grandes difficultés cognitives. - Avoir une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux. - Posséder une bonne connaissance des parcours d'orientation et des poursuites d'études. <p>Compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel; - Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé ; - Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri-catégorielle. - Avoir les sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication. - Maitriser l'outil informatique <p>Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux</p>
<p>V – Contact :</p>	
	<p>Nom, qualité : David Rataj Conseiller Technique Ecole Inclusive auprès de Madame La Rectrice courriel : ash.rectorat@ac-lille.fr Constitution du dossier : lettre de motivation + CV + fiche de candidature Délai du dépôt de dossier : 10 juillet 2019</p>